



COMMUNIQUE DE PRESSE

ACHARNEMENT INDECENT CONTRE LES MEDECINS DU TRAVAIL !

Chaque année, une centaine de médecins du travail sont poursuivis par des employeurs, devant le Conseil de l'Ordre des médecins avec lequel ils œuvrent en collusion, pour avoir attesté du lien entre le travail et la santé de travailleur.euses.

Dominique Huez, médecin du travail, est poursuivi à ce titre. Simplement pour avoir exercé son métier.

Condamné à un avertissement et à 1000 euros au titre de « frais exposés », il refuse légitimement de payer cette somme, en attente d'une décision du Conseil d'Etat, saisi sur recours. Un huissier vient de déposer à son domicile une indisponibilité de certificat d'immatriculation de véhicules, ce qui équivaut à une saisie.

Cette manœuvre disproportionnée vise à intimider tout médecin qui résistera aux pressions d'un employeur, à empêcher tout exercice de la profession, indispensable aux travailleurs.

Au-delà d'un patronat qui organise, par la force et la menace, sa propre impunité quant aux dégâts du travail sur la santé, la responsabilité de l'Etat est écrasante en la matière. Il fait un choix de classe clair, contre les droits fondamentaux des travailleurs.

La FERC CGT apporte tout son soutien aux médecins du travail. Elle réaffirme son opposition à la loi « Travail », laquelle, entre autre volet, instrumentalise la médecine du travail au profit des patrons, alors qu'elle a pour première mission la protection des salarié.es.

La FERC CGT appelle ses organisations à participer à toute initiative concernant le Dr Dominique Huez, à la vigilance dans les établissements, en construisant les initiatives nécessaires à la conquête d'une médecine du travail à la hauteur des enjeux.

Montreuil, le 15 mars 2017



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr